

Sentier des droits de l'enfant

Environnement

Samuel Fierz

Une fois n'est pas coutume, et par amitié pour un noble projet, cette rubrique aborde un thème qui n'a pas de lien direct avec la Connaissance de l'environnement.

Un animal, un droit

Pour fêter ses 10 ans d'existence, l'IDE¹ a réalisé un sentier didactique. Les enfants y découvrent leurs droits de façon originale, chacun d'eux étant illustré par un animal grandeur nature. Ne soyez donc pas surpris, en vous promenant le long de la Borgne de voir surgir un éléphant, un cheval ou des moutons. C'est de cette manière que Marie-Antoinette et Léopoldine Gorret parlent de choses graves, comme le droit d'être protégé contre les mauvais traitements: «*Les éléphants sont malheureux dans le cirque. Il se peut que tu le sois aussi, dans une situation qui te fait de la peine. Si tu es victime de violence ou de négligence, alors il faut te plaindre car personne n'a le droit de te faire du mal. Appelle le 147, ils pourront t'écouter et sauront t'aider*».

Droits, devoirs, justice

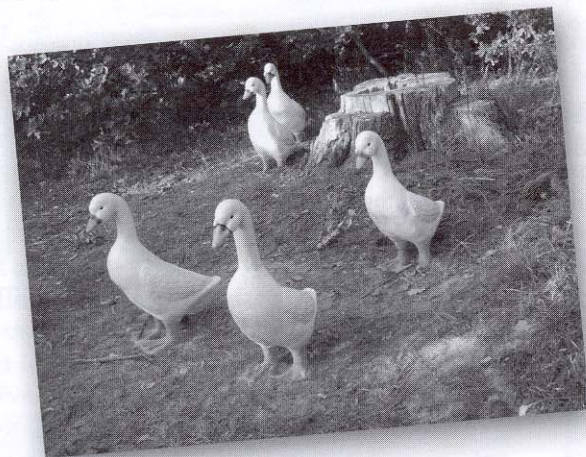
Le Sentier des droits de l'enfant est une occasion d'aborder certaines de ces questions. Les élèves peuvent ainsi prendre conscience que, dans certains cas, des droits élémentaires ne sont pas respectés (travail des enfants, abus, etc.). En même temps, ils doivent apprendre à faire la part des choses: la limitation du temps de télévision n'a rien à voir avec le non-respect du droit aux loisirs!

La réflexion peut s'étendre à la citoyenneté, et notamment aux notions de règlement, de loi, de droit

et de devoir et le principe de justice qui s'y réfère. Pourquoi se donne-t-on des règles de vie, à l'échelle de la famille, de la classe, de l'école, de la commune, du pays? Qu'est-ce que l'on peut faire sans/avec autorisation des parents, de l'enseignant, de la Commune? Que se passe-t-il lorsque les règles ne sont pas respectées?

La symbolique des animaux

La mise en relation entre animaux et droits humains permet des métaphores utiles à la compréhension des droits de l'enfant. En même temps, elle risque de fausser la compréhension du monde vivant, en laissant penser que les animaux ont des caractéristiques, émotions ou intentions humaines (par ex: le



cochon souffre lorsqu'il est séparé de sa famille). Et la Connaissance de l'environnement doit précisément amener les élèves à reconnaître que les animaux sont différents des hommes, qu'ils ont leur propre morphologie, alimentation, comportement, milieu de vie, cycle de développement, etc. Cette préoccupation scientifique se distingue de la création artistique ou symbolique. Mais l'une n'empêche pas l'autre.

Amenons les élèves à savoir faire la différence entre ces deux points de vue.

20 novembre

Comme toutes les années, le 20 novembre est la Journée des droits de l'enfant. Un dossier est préparé par le FED². Il traitera cette année de la participation de l'enfant, dans la famille, l'école, la société. Le dossier pédagogique sera inséré dans *l'Éducateur* du mois d'octobre.

Aspects pratiques

Le sentier relie l'IUKB (Bramois) au bâtiment de la SUVA (hôpital de Champsec), en empruntant les rives de la Borgne. De la gare de Sion, il est accessible en bus (ligne Bramois). Sur un parcours linéaire d'environ 1200 mètres sont répartis une quinzaine d'animaux accompagnés d'un panneau. Plusieurs sculptures ont malheureusement été l'objet de vandalisme.

Un livre illustré reprend chacun des droits mis en lien avec les animaux du parcours. Il peut être commandé à l'IDE (Droits d'Enfant, Léopoldine Gorret, Fr. 18.-).

Pour plus d'informations: Institut international des Droits de l'Enfant - Case postale 4176 - 1950 Sion 4 - info@childsrightrights.org (cliquer: Institut / Sentier droits des enfants) - 027 205 73 03.

Notes

- 1 Institut international des Droits de l'Enfant (IUKB, Bramois).
- 2 Fondation Education Développement www.globaleducation.ch (cliquer Matériel pédagogique / Download).